



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande émanant de l'Entreprise Constructel Télécommunications, 34 rue Nicéphore Niépce 29200 Brest, le 5 décembre 2018,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de l'ouverture d'une chambre sur chaussée au niveau du 21 rue Jean-Michel Huon de Kermadec (raccordement fibre optique), il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

Arrêté réglementant temporairement la circulation et le stationnement au niveau du 21 rue Jean-Michel Huon de Kermadec

ARRÊTE

Article 1:

La chaussée sera rétrécie au niveau du 21 rue Jean-Michel Huon de Kermadec, à compter du début des travaux le 13 décembre 2018 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 2 jours) de 9h à 17h (hors heures de pointe) La circulation sera alternée par feux tricolores ou en manuel par piquets K10. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 2:

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'Entreprise Constructel Télécommunications qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

Article 3:

Le Directeur Général des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- L'entreprise Constructel Télécommunications,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- Bibus,
- bretag-ut29.uc2-3@direccte.gouv.fr

A Bohars, le 6 décembre 2018

Pour Le Maire,
Jean-Claude KERJEAN
Adjoint aux travaux, la sécurité et aux déplacements



Affiché en Mairie le : - 8 DEC. 2018